

Journal du Lot 10c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

M. Poincaré devant le Sénat: une importante majorité d'attente. — A Lausanne: nouvelles difficultés au sujet des Détroits. — En vue d'une intervention américaine: veut-on abolir la victoire? — Une nouvelle manifestation des Républicains Rhénans.

A l'heure même où paraîtront ces lignes, M. Poincaré comparait devant le Sénat, comme il a comparu vendredi dernier devant la Chambre. Comment seront accueillies par la Chambre-Haute les explications gouvernementales?

Sans aucun doute, avec la même confiance qu'à la Chambre.

Le sénateur Henri Bérenger, qui hier encore malmenait quelque peu M. Poincaré, écrit aujourd'hui: « Le Sénat montrera certainement la même unanimité pour les mêmes raisons que la Chambre. »

Et il ajoute: « La France fait à M. Raymond Poincaré le même crédit de quelques semaines qu'il a sollicité et obtenu des Chambres. Puisse-t-il trouver dans cette unanimité nationale l'énergie virile des réalisations trop longtemps différées! »

De son côté, le sénateur Lafferre déclare:

M. Poincaré n'a apporté à la Chambre ni de nouvelles conventions, ni de nouveaux accords et pourtant il a répandu autour de lui une atmosphère de sérénité et de confiance... Il n'a pas rencontré cette nervosité et cette opposition systématique qui, à certaines heures, ont découragé les meilleurs de ses prédécesseurs, comme M. Briand. On s'est senti dans la bonne voie, parce qu'on a eu la volonté d'y entrer. L'essentiel est d'y persévérer.

Ces paroles sont comme la promesse que le Président du Conseil recueillera au Sénat, le même appui qu'à la Chambre.

Notons cependant que la confiance que manifeste le Parlement est en quelque manière à crédit: elle est à l'échéance des négociations qui reprendront à Paris le 2 janvier.

De ces négociations, en effet, sortira pour la France, l'avenir financier, militaire et politique.

Le sénateur H. Bérenger pose en ces termes le problème:

L'année 1922 nous a conduits au bas de cette pente savonnée des non-réparations au bout de laquelle il ne peut plus y avoir que la faillite par renoncement ou la résurrection par redressement.

Selon que M. Poincaré réussira ou non, selon que l'Allemagne paiera ou non, selon que les Alliés nous lâcheront ou non, il est bien clair que nos budgets, notre armée, notre marine, notre Gouvernement même en seront modifiés.

La situation est grave, incontestablement et son redressement dépend presque en entier des futures négociations.

Si la Conférence de Paris n'aboutit pas, nous serons en pleine crise financière.

M. de Lasteyrie n'avait-il pas dit lui-même à la Chambre, en novembre dernier, que tout l'équilibre financier de la France était suspendu à la Conférence de Bruxelles, aujourd'hui devenue la Conférence de Paris?

Aucun budget sincère ne sera possible, aucune loi de finances ne pourra être sérieusement votée, tant que le Parlement ne sera pas fixé sur les paiements de l'Allemagne et les règlements interalliés.

Alors qu'on espérait, nous l'avons dit, un accord prochain sur la question des Détroits, subitement un retour en arrière a été opéré: les Turcs et les Russes ont présenté des contre-projets qui modifient essentiellement les propositions des Alliés.

Les réserves faites par la délégation turque ont pour principal but d'obtenir la garantie qu'à part la délimitation des Détroits, aucune restriction ne sera imposée aux forces navales et militaires de la Turquie.

Quant aux modifications proprement dites que les Turcs exigent dans le projet des alliés, elles aboutissent à laisser à la Turquie dans la mer de Marmara la plénitude de son droit de défense.

Les réserves de la Turquie ne sont peut-être pas sans fondement: les compétitions sur les Détroits semblent toujours allumées.

L'envoyé spécial à Lausanne du New-York Herald, qui n'est certes pas un ennemi de l'Angleterre écrivait mardi:

Dépourvue de son déguisement diplomatique, la lutte relative aux Détroits, qui redevient critique, est une lutte que les Russes et les Turcs mènent contre la puissance inhérente à la flotte britannique. Toutes les autres nations sont à l'écart, mais elles sont tacitement d'accord pour soutenir les Anglais.

De son côté, notre confrère le Temps, à propos des divers projets alliés, déclare: « On ne peut s'empêcher de penser que tous ces textes seraient bien résumés par une seule phrase: les Détroits seront à la disposition de la puissance qui possèdera la domination de la mer. »

N'est-ce pas clair?

Et notre confrère d'ajouter ces lignes, grosses de signification:

Nous croyons surtout qu'il n'est bon, pour la France, ni d'être associée à une sorte d'ultimatum qui compromet ses relations avec les Turcs sans défendre aucun intérêt français en Turquie, ni de se trouver parmi les puissances qui refusent de discuter les propositions russes, alors que la France et la Russie n'ont point d'intérêts opposés en Orient.

Depuis quatre semaines se poursuit la Conférence de Lausanne: est-elle beaucoup plus avancée qu'au premier jour?

Nous avons indiqué, dans notre précédente chronique, que les Etats-Unis, si l'on en croyait certains journaux d'Outre-Atlantique, s'apprétaient à intervenir en Europe.

La solution — faut-il le rappeler? — serait strictement financière, voire même bancaire: un consortium de banquiers se constituerait pour régler tous les maux de la vieille Europe.

Nous avons formulé succinctement quelques réserves à l'adresse d'un tel projet: il n'est pas inutile d'y revenir.

Demain, en effet, la question peut être posée officiellement devant l'opinion.

Or, n'importe-t-il pas que celle-ci soit dûment avertie?

Il est possible, mais seulement possible, que la solution financière qu'on amorce apporte à l'Europe, et à la France en particulier, quelques avantages.

Par contre, le prix qu'on nous demande n'est que trop réel. Qu'on en juge:

Le consortium financier, comme garantie de l'emprunt, obtiendrait une hypothèque sur toutes les ressources de l'Allemagne. Autrement dit, il se substituerait aux gouvernements alliés dans l'exercice des privilèges conférés par le traité de Versailles.

Le contre-coup? Il est manifeste: les gouvernements alliés et spécialement la France:

1° renonceraient à exercer éventuellement toute pression sur leur débiteur;

2° seraient invités à réduire presque complètement leurs armements;

3° devraient consentir à une nouvelle réduction du montant de leur créance.

Le passif, on le voit, serait tangible, sensible. Quant à l'actif, il resterait hypothétique.

Commentant le projet américain, notre confrère Romier, de la Journée Industrielle, écrit:

Au fond, la finance raisonne exactement comme le socialisme: elle fait abstraction des frontières. Mais tandis que le socialisme réconcilie hypothétiquement les peuples par l'idéologie, la finance les réconcilierait par l'argent.

Malheureusement, les réalités ont un aspect autre que l'imaginaire et les financiers et les socialistes.

Traiter l'Europe comme un tout, considérer les réparations comme une difficulté à résoudre en soi et appliquer à cette difficulté une solution purement financière, que serait-ce? Ce serait restituer à l'Allemagne toute sa puissance intrinsèque et augmenter sa puissance relative vis-à-vis de la France, puisque l'Allemagne, malgré sa ruine formelle, a été, au fond, beaucoup moins appauvrie par la guerre, ou hommes et en biens, que la France. Ce serait, nous n'hésitons pas à le dire, abolir la victoire.

Où, ce serait abolir la victoire! Et d'autant plus que la France devrait faire l'abandon préalable des garanties qu'elle détient du traité, et procéder à son propre désarmement en face d'une Allemagne qui, elle, ne désarme ni matériellement, ni surtout moralement.

Et notre confrère de remarquer, non sans raison, que le nationalisme américain, si jaloux, si protectionniste, si agressif économiquement et militairement, perd de vue, toutes les fois qu'il s'occupe de l'Europe, les exigences des nationalités.

Mais voyez jusqu'où va l'ironie des

choses: les gages qu'on se refuse à nous laisser saisir en Allemagne, la finance internationale n'aurait aucun scrupule à les réclamer, les prendre et les exploiter.

Une manifestation émouvante a eu lieu dimanche à Bonn.

1.560 délégués des diverses fractions du parti républicain rhénan, représentant 860 communes réparties depuis Clèves jusqu'au Palatinat, sont venus affirmer leur volonté inébranlable de se libérer de la Prusse. Toutes les classes de la population s'y trouvaient représentées.

Le chef du parti républicain rhénan, M. Smeets, naguère poursuivi par les autorités allemandes, a prononcé un violent discours qui constituait un double appel, d'une part à ses compatriotes rhénans pour les inciter à réclamer avec force leur indépendance; d'autre part, à l'Entente pour l'adjurer de soustraire la Rhénanie à la tyrannie prussienne.

Nous sommes ici, a-t-il dit, pour protester contre l'esclavage en lequel nous tient la Prusse depuis plus d'un siècle.

Nous sommes ici pour protester contre le traité de 1815 qui a disposé de nous sans nous consulter, et a fait violence au sentiment de la population. Jamais nous ne ratifions cet abus de la force, et ceux qui élèvent ici des protestations contre un mouvement séparatiste ne sont pas des Rhénans, mais bien des Prussiens importés pour nous dominer et nous exploiter.

Le salut pour l'Europe, a déclaré encore M. Smeets, c'est la création d'une république rhénane qui empêchera une nouvelle invasion de la France et de la Belgique par les Prussiens unis aux Russes.

En résumé, les Francs-Rhénans demandent que les fonctionnaires prussiens soient expulsés des territoires occupés par les alliés et remplacés par des Rhénans; qu'il soit créé une monnaie rhénane équivalente au franc, en remplacement du mark allemand, et enfin l'ouverture des frontières de la Rhénanie vers l'ouest.

La France, qui a toujours manifesté pour les peuples opprimés une vive sympathie, ne peut se désintéresser des efforts tentés par les Républicains Rhénans.

Et comment perdrait-elle de vue qu'une Rhénanie indépendante serait un rempart imposant contre les intentions belliqueuses du Reich?

INFORMATIONS

Toujours la légende de l'impérialisme français

Au cours de la séance de la Chambre belge, le ministre des affaires étrangères a protesté contre le langage du député Vanremortel qui déclarait que la Belgique devait se détacher de la politique financière de la France « qui doit permettre la réalisation d'une politique impériale ». (Protestations et rires).

Le ministre a dit: « Il n'est pas vrai que la France, notre voisine amie et alliée, poursuive des rêves de conquête. »

L'agitation francophobe en Allemagne

Un grand nombre de Sociétés rhénanes, habilement sollicitées par les agents du Reich, viennent d'adresser des requêtes au président Ebert. Ces associations déclarent leur fidélité inébranlable au Reich « en dépit de toutes les prétentions françaises. »

Le président du Reich a répondu que l'Allemagne demeure fidèlement attachée aux provinces rhénanes et que jamais les liens qui les unissent ne pourront être brisés.

Retour de M. Clemenceau

M. Clemenceau est arrivé au Havre mercredi matin. Il est reparti en automobile pour Paris où il est arrivé à 16 heures 45.

Les congés parlementaires

Il n'était bruit, à la Chambre, que de l'intention du gouvernement de clore la session extraordinaire du Parlement le samedi 23 décembre. On estime qu'à cette date les derniers budgets de dépenses pourront être votés.

La loi de finances serait renvoyée à la rentrée de janvier qui se fera constitutionnellement le second mardi, c'est-à-dire le 9 janvier. Mais, avant

de se séparer, les Chambres auraient à voter les deux douzièmes provisoires que le ministre des finances doit leur présenter.

La fermeture de la chasse

La clôture générale de la chasse est fixée au dimanche 14 janvier dans tous les départements, à l'exception de ceux d'Alsace et de Lorraine, où la police de la chasse reste régie par les règlements spéciaux à cette partie du territoire.

L'affaire des lettres anonymes

Le tribunal correctionnel de Tulle a rendu son jugement dans l'affaire des lettres anonymes dont on a tant parlé ces temps derniers.

L'inculpée, Mlle Angèle Laval est reconnue coupable et est condamnée à 1 mois de prison avec sursis et à 100 fr. d'amende.

Chambre des Députés

Séance du 19 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du budget de la marine. Les chapitres 50 à 60 sont adoptés. Une discussion s'engage au sujet de la situation de l'aéronautique maritime. Les divers chapitres du budget de la marine sont adoptés.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le budget de la caisse des Invalides de la marine. Après diverses observations présentées par MM. Masson, Guérat, Jude, Lebourg, Rio, ce budget est voté.

La Chambre aborde la discussion du budget des colonies.

Séance du 20 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet tendant à proroger pour 5 ans, les dispositions des articles 8 à 15 de la loi du 15 juillet 1914, réglementant le régime de l'indigénat en Algérie. Le projet est voté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du budget des colonies.

Sénat

Séance du 19 décembre 1922

Le Sénat discute le projet relatif aux crédits additionnels de 1922. M. Bérenger, rapporteur général, déclare que ces crédits additionnels chargent d'un demi-milliard le budget de 1922. Mais, dit-il, il faut ajouter 2 milliards de crédits supplémentaires. C'est plus de 3 milliards de dépenses supplémentaires que le budget de 1923 aura à supporter.

Un projet tendant à inviter le Gouvernement à célébrer le centenaire de la naissance de Renan est adopté.

CHRONIQUE LOCALE

MAUVAISES AFFAIRES!

Le public a apprécié comme il convenait, la façon... habile et fructueuse avec laquelle les Administrations traitent les affaires commerciales, tout au moins. Le dernier exemple, celui du bateau est typique.

Mais ce n'est encore rien, cela. Il y a toujours aussi bien sinon mieux. Oyez, contribuables.

En 1917, la route départementale du pont de Castelfranc à Anglars fut son rechargement. Il fut fait par deux rouleaux à traction animale.

Le chargement terminé, un rouleau fut remis à Castelfranc, à l'entrée du pont suspendu. Il sommeilla là plusieurs années.

L'autre moitié encore la faction au Mayne d'Anglars, à la bifurcation des routes de Castelfranc-Albas-Anglars-Juillac.

Ah! celui-là est actuellement dans un état épouvantable: brancards, encadrements sont archi pourris et l'on ne voit même plus émerger de l'herbe du fossé qu'une partie des grosses et larges roues en fonte du rouleau.

Et dans quel état sont ces roues! Elles sont toutes rouillées, inutilisables.

En vérité, on ne saurait à cette heure, avoir la moindre velléité de les vendre pour en retirer un gros bénéfice: ce n'est pas, du reste, dans les habitudes des Administrations de réaliser des bénéfices.

Mais on pourrait, on devrait bien enlever cette vieille ferraille dont le spectacle n'est réjouissant pour personne.

Quant ces tas de fonte rouillée et de bois pourri, et qu'ils savent que cet amas de matériel est là depuis des années, que peuvent-ils penser, de ce gaspillage?

Puisque nous sommes sur ce sujet de gaspillage, qu'on nous permette de poser une question.

Quand l'Administration acheta le fameux bateau qui est toujours en rade de St-Georges, qu'a-t-elle fait de la chaudière? La chaudière est dans un immeuble de la route de Coty: soit.

Mais le moteur qui faisait actionner les pattes de canard du bateau? Où est-il? Pourquoi l'Administration ne se préoccupe-t-elle pas de le retrouver? Ce moteur était de 45 chevaux: il a disparu, il a été escamoté comme un prestidigitateur escamote une montre.

Il serait intéressant de savoir où il est passé, car ce moteur avait une réelle valeur, et le vilebrequin qui était en acier, qu'en a-t-on fait?

La question a son importance. Il faut espérer, qu'au moment où vient d'être réalisée la piètre opération de la vente du bateau (1200 fr.), on comprendra cette importance.

LOUIS BONNET.

Mouvement administratif

M. Sudres, sous-préfet de Lavaur est nommé sous-préfet de Sarlat.

M. Sudres était, il y a quelques mois encore sous-préfet de Gourdon où il compte toujours de vives sympathies.

Notre compatriote M. Latour, ancien conseiller de Préfecture du Lot, secrétaire général de l'Aisne (2^e) est nommé secrétaire général (1^{er}) pour la reconstitution des régions atteintes par les événements de guerre.

Nos félicitations.

Pour les enfants des Ecoles

M. Pierre Foucrot, de Paris, a fait tenir à M. de Monzie, Maire de Cahors, une somme de 300 fr. destinée à l'achat de vêtements pour les enfants des écoles de Cahors. Le geste est d'autant plus méritoire et appréciable que le donateur est étranger à notre région.

Pour la galerie des Maires

M. le D^r Darquier ancien maire de Cahors, a envoyé gracieusement à son successeur et ami M. de Monzie, une superbe photographie de lui qui figurera à la Mairie de Cahors dans la galerie des portraits de nos anciens Maires dont la Municipalité a décidé la constitution pour affirmer le culte du souvenir et la continuité de la vie ediltaire.

Le monopole des tabacs

Les planteurs de tabac liront avec intérêt la lettre que le ministre de l'Agriculture vient d'adresser à M. Georges Leygues député de Lot-et-Garonne:

« Dans votre lettre du 12 courant, vous avez bien voulu me manifester une fois de plus l'intérêt que vous voyez, au point de vue agricole et pour la sauvegarde des droits des planteurs, au maintien du monopole des tabacs. »

« Ainsi que je vous l'ai déjà fait connaître verbalement, j'estime comme vous qu'il serait absolument contraire aux intérêts de l'agriculture de renoncer au régime actuel. C'est vous dire que je ne cesserai en toutes circonstances de défendre la cause des planteurs et celle du monopole des tabacs. »

Cercle Gambetta

L'assemblée générale du Cercle Gambetta annuelle aura lieu le samedi 23 décembre courant, à 20 heures et demie, dans les salons du Cercle.

Ordre du jour: Rapport annuel; projet de budget; abonnements etc.

Obsèques

Mercredi matin ont été célébrées à Cahors, les obsèques de Mme veuve Soulié, née Carles, décédée à Brive à l'âge de 81 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme veuve Nègre, à M. Soulié, à Mme veuve Rigal et à Mme et M. Adam, nos sincères condoléances.

C'est avec regret que nous avons appris le deuil cruel qui a frappé M. Heng, le professeur de musique bien connu, en la personne de sa femme, née Marie Pergot.

Nous adressons à M. Heng et à la famille nos vives sympathies.

Au Sénat

Le groupe sénatorial de défense de la culture du tabac a examiné mercredi le projet de loi modifiant les attributions de la commission paritaire de fixation du prix d'achat du tabac à la culture française.

Rappelons que le projet vient d'être déposé par le gouvernement comme suite au vote unanime émis par la commission paritaire dans sa dernière session.

Le groupe, après discussions et après avoir entendu les déclarations de M. Delport, député, président de la Confédération générale des planteurs de tabac de France, qui a exposé dans quelles conditions le vote du projet était devenu nécessaire, s'est déclaré favorable à son adoption.

St-Hubert Club Quercynois

MM. les membres du Saint-Hubert Club quercynois sont priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui se tiendra le samedi, 23 décembre 1922, à 8 heures 1/2 du soir dans une des salles de la mairie de Cahors.

Ordre du jour: Reddition des comptes de la gestion 1922; Renouvellement du Bureau; Questions diverses.

Le Président: B. de RICARD.

Un habile nemrod

Un chasseur, qui désire garder l'anonymat, a tué, dimanche, sur le territoire de la commune de Corn, une liane du poids de 80 kilos, suite de sept petits marcassins.

Concert de gala

Mercredi soir a eu lieu dans la salle du Palais des Fêtes le concert de gala que nous avions annoncé.

Un public nombreux se pressait dans la coquette salle et s'est montré très satisfait du spectacle auquel il avait été convié.

Tous les artistes tinrent leur rôle avec art, dans les « Noces de Jeanette », dans « le Baiser » et dans le « Châlet ». Ils furent vivement applaudis.

Nos félicitations aux organisateurs de cette soirée, notamment à M. Montbors dont la belle voix de basse chantante fut très remarquée.

Incendie

Mardi soir, vers 8 heures 1/2, le tocsin sonnait: un incendie s'était déclaré dans le faubourg Saint-Georges, dans l'immeuble situé au tournant de la route de Lalbenque et occupé par M. Malric, entrepreneur de transports.

Les premiers secours furent apportés par les habitants du faubourg; mais ces secours furent impuissants pour enrayer l'incendie, qui, en quelques minutes, prit de grandes proportions.

Quand les sapeurs-pompiers arrivèrent, les flammes étaient d'une intensité dangereuse pour les maisons voisines.

La manœuvre des pompiers fut rapide: s'il était impossible de sauver l'immeuble incendié, ils assurèrent la sécurité d'autres immeubles.

Ils firent, comme on dit, la part du feu, et c'est au milieu de l'émotion des centaines de personnes qui assistaient au sinistre, que les sapeurs-pompiers installés sur les toits des maisons Cabannes et Fournié tentèrent d'éteindre, de circonscire le foyer d'incendie.

Malheureusement, il faut bien le dire, l'eau manquait, et les flammes étaient toujours plus intenses, car dans l'immeuble Malric, se trouvait du fourrage.

Les causes de l'incendie, d'après les déclarations faites par M. Malric, au Commissaire de police, seraient les suivantes:

« Vers 8 heures, je descendis dans mon chai pour préparer le camion, car je devais partir le lendemain à la première heure, pour Toulouse. »

« J'ai déposé une lampe pigeon allumée près du camion et j'ai soulevé le capot. Après avoir fait le plein d'essence, j'ai fait fonctionner le moteur et par un effet de recul de celui-ci,

une certaine quantité d'essence a jailli du conduit qui amène cette essence au carburateur.

« Au moment où ce jaillissement a eu lieu, l'essence s'est enflammée au contact de la flamme de la lampe. Pour l'éteindre, j'ai voulu prendre un extincteur, et par malheur, j'ai renversé un bidon qui contenait 2 litres d'essence environ. Cette essence a produit des flammes dont le camion fut aussitôt entouré. »

M. Malric et son employé tentèrent d'éteindre ce commencement d'incendie. M. Malric fut même grièvement brûlé à une main.

Toutefois, le camion fut sorti du chai : mais les flammes atteignirent les planchers et en quelques instants le feu prit de grandes proportions.

Tout l'immeuble est détruit : les murs seuls restent debout.

L'incendie aurait pu être plus efficacement combattu si l'eau, à certain moment, n'avait pas fait défaut.

Il paraît que cela provient de ce que le diamètre des tuyaux qui alimentent les fontaines est tout à fait insuffisant.

Pour éviter à l'avenir ce fâcheux inconvénient, il n'y aurait, dit-on, qu'à faire brancher, au fond du pont L.-Philippe, au point où se trouve la conduite principale, un regard et, par ce moyen, l'on aurait de l'eau en abondance.

Mais, comme nous le disons ci-dessus, les sapeurs-pompiers ont fait admirablement leur devoir. Ils méritent les plus vifs éloges. Le poste occupé par certains, sur les toits, n'était pas sans danger, surtout quand les jets de flammes arrivaient aux abords des maisons avoisinantes.

Le service d'ordre fut également bien organisé par la police et la gendarmerie et les soldats du 7^e ; de nombreux civils volontaires ont droit à des félicitations pour le concours qu'ils ont apporté.

Il fallut, par suite du manque d'eau, installer une pompe pour prendre l'eau du Lot : militaires et civils volontaires durent faire la manœuvre de la pompe. Leur dévouement mérite d'être signalé.

Les dégâts de l'incendie sont très importants et ne sont pas, nous dit-on, complètement couverts par les assurances.

Dans la matinée de mercredi, vers 9 heures, et dans la journée vers 4 heures, le feu a repris dans le fond de l'immeuble Malric. Mais il fut rapidement éteint par un groupe de pompiers qui étaient en permanence sur les lieux du sinistre.

Au cours de l'incendie, un soldat du 7^e s'est coupé la phalange d'un doigt : en outre, un jeune homme qui aidait volontairement au fonctionnement de la pompe installée sur la berge du Lot, est tombé dans la rivière. Il en fut quitte pour un désagréable bain forcé.

A l'instruction

Ces jours derniers la gendarmerie mettait en état d'arrestation un individu nommé Meyre, sous l'inculpation de tentative de vol au préjudice d'un nommé Gragnou, propriétaire au Montat. Cet individu, qui travaillait aux chantiers de Cahors-Moissac, a avoué être l'auteur de ce délit.

Au mois de février dernier, au village de Montat, on constatait le vol d'une somme de 440 francs, commis chez une femme de cette commune. Pour ce vol on avait procédé de la même façon que pour la tentative commise chez M. Gragnou. Les magistrats supposèrent, en effet, que Meyre pouvait bien être l'auteur de ce premier méfait, et, après l'avoir interrogé sur ce point, Meyre avouait, après sans doute une longue hésitation, avoir commis ce premier vol.

La veille de ce premier délit, il sortait de la prison de Castelsarrasin où il venait de purger une peine d'un mois pour vagabondage. Sa première visite, il l'avait réservée pour les habitants du Montat, qu'il connaissait

depuis pas mal de temps, ayant travaillé pendant quelques mois auparavant chez une propriétaire de cette commune.

En liberté

Nous avons relaté précédemment, l'arrestation du sieur Joseph Bardon, forgeron à Cours, sous l'inculpation de vol de 6.000 fr. environ commis au préjudice d'une dame Delpon, de Cours.

Joseph Bardon avait été écroué à la prison de Cahors, mais il a toujours nié les faits qui lui sont reprochés.

Joseph Bardon vient d'être mis en liberté provisoire, par ordonnance du juge d'instruction.

En appel

Dans son audience du 17 décembre, le tribunal correctionnel de Cahors a relaxé M. Nouvel, conducteur de l'auto-camion de la Compagnie du Gaz, qui était poursuivi pour homicide par imprudence.

Une fillette de 3 ans à Douelle avait été écrasée par l'auto-camion.

M. le Procureur de la République a relevé appel de ce jugement.

Cette affaire sera jugée par la cour d'Agen.

Est-ce un sabotage ?

Le service des ponts et chaussées du Lot a déposé entre les mains de la justice une plainte motivée par un fait grave. Un signal d'obstacle, situé sur la ligne de Paris, au lieu dit Saint-Médard-Catus, a été enlevé et de ce fait, de sérieux accidents auraient pu se produire.

Une enquête est ouverte.

ON DEMANDE des ouvrières et des apprenties à la Société d'appareillage électrique de Cahors, avenue de l'Abattoir. (Ancienne usine Galaup). S'adresser à l'usine.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Grand Match de Championnat du 24 décembre

Le match de championnat contre Beaumont sera arbitré par M. Fournil, dont l'impartialité, la fermeté et la compétence sont si appréciées des Cadurciens qui ont eu déjà plusieurs occasions de le voir à l'œuvre au Stade L. Desprats.

Il commencera à 14 heures.

L'Aviron Cadurcien déploiera en face du 15 de Beaumont sa toute première équipe. Nos hommes, iront à cette rencontre, avec la ferme volonté de forcer une fois de plus la victoire. Les progrès réalisés par les avants sont plus que sensibles; les demis associeront un peu mieux leur jeu et leurs combinaisons; quant aux lignes arrières elles auront à cœur de marquer en vitesse leurs essais coulumiers.

L'équipe deuxième devra être rendue dimanche matin à 7 h. 10 à la gare de Cahors. Chaque joueur recevra une convocation à cet effet.

Les résultats seront affichés après les matches chez MM. Rollés et Imbert.

ON DEMANDE

Un veilleur de nuit

Emploi pouvant convenir à un retraité S'adresser au Bureau du Journal

Caillac

Foot-ball. — Dimanche dernier notre équipe de foot-ball s'est rendue à Cahors pour un match amical contre l'A. S. P. O. C'est sur le superbe terrain de l'A. C. que s'est déroulée la partie. Elle s'est terminée par 0 à 0.

Tous les équipiers ont rivalisé d'ardeur, mais devant la défense impeccable des gardes-buttes des deux sociétés il a été impossible de conclure. Celui de l'U. S. C. a été applaudi par deux fois.

Le jeu a été très bien conduit par l'arbitre. Les deux équipes lui doivent des remerciements. Règles bien observées et sans brutalités.

On aurait dit que le terrain était fleuri tellement les maillots rouges et verts faisaient contraste sur la pelouse un peu ternie par les derniers froids.

Merci à l'A. C. et à l'A. S. P. O. et au revoir.

Bovila

Amicale des instituteurs. — Les instituteurs et les institutrices du canton de Montcuq, réunis en conférence pédago-

gique, ont élu M. Rabier, instituteur à Bovila, délégué au Conseil d'Administration de l'Amicale des Instituteurs du Lot.

M. Barès, instituteur à Saint-Cyprien a été élu délégué suppléant.

Cajarc

Conseil municipal. — Séance du 17 décembre 1922. La séance est ouverte à 15 h. 30 sous la présidence de M. Bramel, maire.

M. le maire dit que la subvention de 300 francs, accordée à l'Union Sportive Cajarcoise, a servi tout d'abord à la location d'un terrain au prix de 250 fr., avec bail pour 3, 6 et 9 ans.

Une subvention de 100 francs est accordée au Syndicat d'Initiative du Lot à condition d'organiser la visite de la vallée du Lot.

Une subvention est votée en principe à l'Automobile-Club de Toulouse qui se propose d'organiser un arrêt à Cajarc dans sa course de régularité de septembre.

L'importance de cette subvention dépendra de celle de l'arrêt.

M. le maire expose que par téléphonie sans fil on peut avoir trois fois par jour les prévisions du temps 48 heures à l'avance, avec, dit-il, avertissement des orages avec ou sans grêle, gelées, vents, pluies, etc., renseignements utiles aux agriculteurs.

L'appareil, qui serait placé à l'école, coûterait de 120 à 160 francs, et l'installation complète 200 francs.

Le conseil vote ce crédit.

Une liste pour l'attribution du Mérite Agricole aux cultivateurs dont la famille exploite depuis cent ans la terre est dressée sur la demande de l'Administration.

Le conseil approuve la répartition des 6 jours de congé aux écoles proposés par l'Académie.

M. le maire propose au conseil de s'occuper du concours d'animaux gras avec primes à la foire du 11 février.

Sont nommés membres de la Commission d'organisation : MM. Couronné Gabriel, Cassayre Cyprien, Cassayre Auguste et Rogues Armand, conseillers municipaux, auxquels seront adjoints 2 membres nommés par le Syndicat agricole de Cajarc et le vétérinaire sanitaire. Un crédit de 1.500 francs a déjà été voté et une subvention sera demandée.

Le conseil demande ensuite que les chemins de grande communication de Gaillac et de Naudy soient terminés.

Vient ensuite la discussion sur la concession de l'éclairage électrique avec MM. Munier et Merlin demandeurs en concession.

Le traité est signé sur les bases suivantes : Fourniture à la ville d'un éclairage total de 2.500 bougies à répartir suivant la demande du conseil moyennant une indemnité de 3.500 francs pendant quinze ans. Pendant une nouvelle période de quinze ans, la ville payera le tarif imposé aux particuliers avec une réduction de 20 0/0, et après cette date jusqu'à la fin de la concession, la réduction sera de 40 0/0. Révision des tarifs tous les cinq ans.

Pour l'installation dans l'agglomération, la ville payera les lignes à 3 francs le mètre et l'installation des lampes à 50 francs l'une.

Les travaux seront commencés un mois après l'approbation du traité par l'Administration préfectorale et terminés dans le délai d'un an.

M. Munier fait espérer qu'il pourra donner l'éclairage public en Avril 1923.

La séance est levée à 19 h. 30.

Nous sommes donc dès aujourd'hui certains d'être éclairés en 1923, comme du reste les communes de Larnagol, Calvignac et Saint-Martin-Labouval.

Gourdon

P. T. T. — On vient de déplacer le cabinet téléphonique du bureau de Poste de Gourdon, ce qui la rendra un peu plus discrète.

Le bureau s'en trouve agrandi ce qui est déjà un heureux résultat mais ce n'est pas là ce qu'il y aurait de plus urgent. Par ces temps de pluie et de ténèbres, il faudrait une large baie qui éclairerait convenablement le guichet.

A quand cette réparation indispensable et plusieurs fois promise ? On est à se demander si l'administration ne se moque pas du public gourdonnais.

La Grappe du Quercy. — A l'occasion de son arbre de Noël, et pour entrer l'honneur 1923, la Grappe organise, le dimanche 31 décembre, à 14 heures, dans les Salons du Palais des Fêtes de Paris, 8 rue aux Ours, Entrée : 190 rue Saint-Martin), une matinée dansante suivie de concert artistique, à l'issue de laquelle il sera faite une ample distribution de jouets à nos tout-petits.

Bal à grand orchestre, danses lotoises avec l'accordeoniste Vidalis, bal d'enfants.

Surprises aux Quercynois. — Tous, à la Grappe, le 31 décembre. Le secrétaire, R. LABRUNIE.

Réunions. — Lundi matin à 10 heures ont eu lieu, en même temps, les réunions de deux enfants de Gourdon formés sur la terre d'Orient pour la France : les fils Lafon et Bonassie.

Des obsèques grandioses leur ont été faites. Derrière le deuil on remarquait M. de

Perretti sous-préfet, le Conseil municipal, les écoles, toutes les sociétés ainsi que l'Union musicale et une grande affluence.

Banquet de la Sainte-Cécile. — Le banquet de nos braves musiciens a eu lieu dimanche soir au restaurant Hébrard.

Le menu fort bien composé fut excellentement servi.

La plus grande gaieté régna pendant tout le repas.

Après les loasis, ce fut le tour des chansonnettes et monologues qui terminèrent assez avant dans la nuit ces agapes amicales.

Martel

Changement de foirs. — Il est rappelé qu'en raison des fêtes de Noël, la grande foire dite de la Noël, qui a lieu ordinairement le 24 décembre, est avancée, pour cette année seulement, au samedi 23 décembre.

Payrac

Subvention. — Une subvention de 800 fr. a été votée par la Commission départementale, pour l'assainissement de la cour de récréation de l'école de filles de Payrac.

Salviac

Hymène. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote M. Gabriel Courliès du village de Mazou près Salviac va contracter prochainement mariage avec Mlle Marie-Madeleine Nouelles de Léobard.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Comice agricole. — Nous avons dans ces colonnes, à plusieurs reprises, constaté combien il était regrettable qu'il n'existât pas un comice agricole cantonal.

Nous pouvons annoncer actuellement que sous les auspices du syndicat agricole de Salviac cette carence ne sera plus. En effet, un comice agricole cantonal est en formation et nous formulons ici-même nos meilleurs souhaits de réussite et de vitalité.

Nous en reparlerons.

Marché de La Villette

18 Décembre 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 12 KIL		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	6.250	882	2,40	2,20	1,65
Vaches...					
Taureaux...	1.837	37	3,75	3,50	3,25
Veaux...	15.994	1.789	3,75	3,50	3,25
Moutons...	4.451		5,60	5,40	5,20

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs et moutons, facile sur les veaux, mauvaise sur les porcs.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 58.

Le nouveau Président de Pologne

De Varsovie : M. Wajciechowski, membre du parti Witos, ancien ministre du cabinet Paderowski, a été élu président de la République par 298 voix contre 227 à M. Morawski, professeur à l'Université de Cracovie et candidat de droite.

L'élection de M. Stanislas Wajciechowski a été obtenue au premier tour de scrutin. Il y a eu 16 bulletins blancs. M. Wajciechowski avait été ministre de l'Intérieur.

Les Turcs deviennent conciliants

De Lausanne : La délégation Turque ayant accepté, sous la condition que certains amendements importants seraient retenus, les clauses du projet des alliés relatives à la liberté des Détroits, des négociations officieuses vont commencer dès aujourd'hui pour rédiger un nouveau texte.

Les Etats-Unis et l'Europe

De New-York : M. Lamont, membre de la Banque Pierpont Morgan, dans un discours qu'il a prononcé hier soir au banquet offert à M. Albert Thomas, a déclaré que les prêteurs américains étaient disposés à consentir un emprunt à la France.

Dans les milieux officiels de Washington, on approuve les sentiments exprimés par M. Lamont et on exprime l'opinion que l'Allemagne ne saurait se soustraire aux obligations de payer ce qu'elle doit.

En Italie

De Rome : Le ministre du Trésor, ayant démissionné pour raisons de santé, M. Mussolini a ordonné la fusion des ministères du Trésor et des Finances.

En Autriche

De Vienne : M. Avenol, délégué français à la Société des Nations, sera nommé président de la nouvelle banque d'émission de l'Etat Autrichien.

Une vaste organisation de voleurs

De New-York : Vingt-deux employés civils de l'arsenal de Brooklyn ont été arrêtés sous l'inculpation d'un vol de fournitures navales. Quatre-vingt-dix autres arrestations seraient imminentes.

REMERCIEMENTS

Madame veuve NÈGRE ; Monsieur Jean SOULIÉ, à Brive, et sa famille ; Madame veuve RIGAL ; Madame et Monsieur ADAM et sa famille et tous les autres parents remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame veuve SOULIÉ

Née CARLES

ON DEMANDE

BON CHAUFFEUR-MÉCANICIEN

Bonnes références exigées S'adresser : BUREAU DU JOURNAL

A VENDRE

Une Maison, au centre de la ville, très bien située, avec rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages, en tout 13 pièces, cave et grenier, cour ou petit jardin, eau et gaz. Aucune réparation à envisager. Pour visiter et traiter, s'adresser : J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

A VENDRE

Une belle Maison, d'un rapport annuel de Cinq Mille Francs, un seul locataire avec long bail. Pour visiter et traiter, s'adresser : J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

A VENDRE

Importante Société, fabricant article Breveté, indispensable à Chaque Commerçant, concéderait : Agence Générale et Dépôt de Vente, pour Le Département du Lot. — Ecrire Société « FERROBLOC », 5, rue de Maubeuge, à PARIS.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Elle est à Cahors, ils ne trouveront à Cahors s'ils veulent la voir --- les Toulousains

GARAGE A LOUER

S'adresser : 3, rue Emile-Zola, CAHORS

SAMEDI 23 DÉCEMBRE

Ouverture de la

Parfumerie PHILIPOT

5, rue Maréchal-Joffre

Articles de Paris

Fournitures pour Coiffeurs

GROS — DÉTAIL

PROPRIÉTÉ AGRICOLE

On désire acheter ou